

• (9.20 p.m.)

Chaque semaine des douzaines de questions ne répondent pas à ces exigences. Il n'en est pas de même pour les questions écrites, mais je suis certain qu'un certain nombre devraient être refusées. La plupart du temps je préfère transcrire des questions marquées d'un astérisque et obtenir une réponse orale. Mais si ces questions restent au *Feuilleton* pendant cinq ou six semaines, c'est inutile. J'ai l'habitude de diviser mes questions afin qu'elles n'aient trait qu'à un seul ministère; il n'y a alors aucune raison de les transformer en ordres de dépôt de documents.

Je crois qu'en général le gouvernement a fait un assez bon travail à l'égard des questions écrites. Mais ne pourrait-on pas en venir à un arrangement qui permettrait, disons, un débat d'ajournement si un ministère ne répondait pas à une question dans un délai déterminé? On exercerait ainsi une certaine pression sur le ministère, le forçant à répondre aussitôt que possible. Ce serait également une façon de donner satisfaction aux députés. Oui, j'ai proposé, à l'égard des questions écrites et surtout des questions marquées d'un astérisque qui exigent une réponse orale, qu'un comité examine la situation en envisageant la possibilité de permettre à un député, dont la question est restée sans réponse pendant un certain temps, d'obtenir justice, comme par exemple l'équivalent d'un ajournement du débat pendant lequel il pourrait soulever la question qui l'intéressait. Personne, bien sûr, du côté du gouvernement ne va souffler mot sur ce sujet; c'est à M. l'Orateur, en réalité, que j'adresse mes observations.

Voilà qui m'amène à envisager le cas des ministériels pendant la période des questions. Je ne m'oppose pas à ce que le jeune député d'Halifax ou le représentant de Lotbinière ou celui d'York-Humber posent des questions de temps à autre. D'après mes constatations au cours de la législature actuelle, dix ou quinze ministériels au plus ont pris l'habitude de poser des questions à l'ordre du jour. Mais lorsque la période des questions sera limitée à une demi-heure quatre jours par semaine et à une heure le cinquième, il me semble que les membres de l'opposition feront bloc pour s'opposer à ce que les ministériels posent des questions, ce qui jouerait à leur détriment. Il y a aussi la responsabilité qui incombe à l'Orateur. Somme toute, c'est l'Orateur qui donne la parole aux honorables députés. J'ai remarqué que mon ami de Win-

nipeg-Nord s'est tenu debout pendant une heure aujourd'hui; que l'honorable député de Carleton a sautillé pendant un long moment avant d'avoir la parole. C'est l'Orateur qui donne la parole durant cette période des questions. J'avertis M. l'Orateur qu'il va lui falloir manœuvrer avec beaucoup de prudence lorsqu'il s'agira d'accorder la parole aux membres du gouvernement. Les députés se lèvent pour soulever une question...

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu de revenir à l'ancienne méthode que nous avions l'habitude de suivre il y deux ou trois législatures, où les ministres recevaient généralement un préavis de la question qu'on allait leur poser à la Chambre? Au lieu d'avoir un programme-questionnaire quotidien, nous suivions cette méthode. L'honorable député n'estime-t-il pas qu'en l'appliquant de nouveau, nous arriverions à obtenir des réponses plus complètes et à accélérer la marche des travaux? Je pense que notre Parlement est le seul au monde où l'on pose des questions sans en avoir donné préavis.

**M. Fisher:** L'honorable député de Royal a vraiment identifié la source du mal. Bien entendu, l'usage en Grande-Bretagne est de donner préavis des questions. On tient compte des questions et on en fait une liste. L'élément piquant de l'heure consacrée aux questions là-bas, c'est les questions supplémentaires. Mon honorable ami de Kootenay-Ouest est passé maître dans ce domaine-là. C'est ainsi qu'il agit. Je ne prétends pas que c'est la raison pour laquelle l'Orateur devine ses questions, depuis quelques mois, et les déclare irrecevables. Je me dis parfois que mon honorable ami ne doit pas être trop mécontent quand cela lui arrive, car il a ainsi la chance de soulever sa question à dix heures. Dès mon arrivée ici, il m'a dit que l'usage le voulait ainsi et je m'y suis conformé. Puis je me suis aperçu que souvent, lorsqu'un ministre est pressenti quatre ou cinq heures d'avance, son adjoint prépare une longue réponse, assez vague souvent. Il en donne lecture à la Chambre et l'intéressé se trouve dans une situation embarrassante. Que faire après avoir reçu une réponse aussi longue?

Il existe un autre procédé qui se pratique réellement, et qui n'est pas une simple formalité. Je me souviens d'une occasion où j'avais donné préavis d'une question au sujet d'une grève en cours contre la *Northern Crown Pipe Line Corporation*. Je reçus un appel télé-

[M. Fisher.]